

# LA LETTRE DU CONSEIL

N° 16 - Conseil Municipal du 25 novembre 2009

Conseillers municipaux absents, excusés ou ayant donné procuration :  
Fabien COUDURIER

Jean RABEYRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre GINET,  
Anne-Lucie GROSJEAN ayant donné procuration à Pierre GOURY.

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Evelyne GROSJEAN, Tarency

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Mattia OLIVIERI, Chef-lieu

## RAPPORT DES DELEGATIONS

Rapporteur Maurice PAGET

Le bâtiment de la société APLAST est construit en partie sur un collecteur d'eaux pluviales. Ce collecteur récupère toutes les eaux des lotissements voisins ainsi que les ruissellements de la voie communale n°7 et des champs alentours.

En période d'orage, cela représente un très gros volume d'eau qui transite dans cette canalisation, créant un risque de dégâts d'eau pour l'entreprise.

Les élus ont donc décidé de dévier le collecteur d'un diamètre 300 pour contourner le bâtiment de l'entreprise et ce, afin d'éliminer tout risque d'inondation.

Une procédure de mise en concurrence des entreprises a été menée sous la forme d'un marché à procédure adaptée. L'offre de l'entreprise FONTAINE d'un montant de 14 232.50€ HT a été retenue. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet LONGERAY de Saint-Girod.

## RAPPORT DE LA COMMISSION SENTIERS

Rapporteur : Pascal CURIOZ

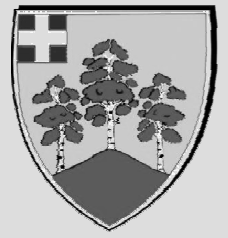
Pascal CURIOZ fait au conseil municipal le compte rendu de la rencontre entre la commission sentiers et les propriétaires concernés par un projet de liaison piétonne entre la route de l'Ebène et le groupe scolaire.

L'Intérêt de ce sentier est multiple :

- possibilité pour les classes d'accéder au terrain multi-sport dans le cadre d'une sortie de proximité (sans accompagnement par un adulte supplémentaire),
- possibilité pour les parents et les élèves des secteurs Nant Burnier, Glatay, Tarency d'accéder à l'école à pied, en évitant le secteur dangereux au croisement des RD 52A et RD 991B,
- liaison piétonne rapprochant deux secteurs importants du bourg.

Les propriétaires ne sont pas favorables à la création de ce sentier sur leur propriété, même si pour certains le principe général d'un cheminement piétonnier développé sur la commune peut paraître intéressant.

**La Biolle**



Mairie de La Biolle

41, place de l'église

73410 LA BIOLLE

Téléphone

04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr

[www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)

*Le Maire, le Conseil  
Municipal et le  
personnel communal  
vous souhaitent de  
bonnes fêtes.*

Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 15 décembre  
à 20h30 en mairie.

## **FORET COMMUNALE - VENTE COUPE DE BOIS**

*Rapporteur Robert BOCCON-PERROUD*

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes sur les parcelles n°12, d'un volume estimé à 700m<sup>3</sup> et de la parcelle n°4 partie, d'un volume estimé à 160m<sup>3</sup> ainsi que la coupe d'affouage d'un volume estimé à 200m<sup>3</sup> pour 20 lots et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations. Les garants désignés demeurent Mrs Robert BOCCON PERROUD, Gilbert DAVOINE et Thierry LACRABERIE.

## **FONCIER**

- **AVENANT AU BAIL DU CABINET INFIRMIER**

Monsieur Laurent SUBLET, infirmier locataire d'un local communal, demande d'établir le bail au nom de la S.C.M. Les Coquelicots qui vient d'être créée et rassemblant plusieurs infirmiers.

Par ailleurs, le bail actuel prévoit une révision de loyer annuelle en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction alors que le Code de Commerce prévoit de réviser le loyer à chaque période triennale et de l'indexer sur l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

De plus, la salle d'attente de 6,65m<sup>2</sup>, étant désormais affectée exclusivement au cabinet, il convient également de régulariser la surface du local loué qui passe de 17 m<sup>2</sup> à 23,65 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'avenant portant régularisation de ces modifications.

- **AUBERGE DU NANT**

Le bail commercial consenti à Monsieur DE CESCO Jean-Michel, pour une durée de 9 ans, se termine le 31 mars 2011.

Dans le cadre de la réhabilitation du centre, il est prévu, du fait de sa vétusté, la démolition du bâtiment abritant l'Auberge du Nant, pour laisser place à une construction de logements diversifiés (primo accédants, personnes âgées, logement social...) et commerces.

Aussi, le Conseil Municipal, en raison de l'incertitude pesant sur l'avenir du bâtiment, préfère ne pas renouveler le bail dans sa forme actuelle.

## **COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Il convient de procéder à l'élection d'une commission « délégation de services publics » chargée de procéder aux formalités.

Le Conseil Municipal arrête les modalités de dépôts des listes et désigne les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public chargée du dépouillement des offres.

Monsieur Fabien COUDURIER rejoint le Conseil Municipal.

## **DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Le contrat de délégation du service public de l'eau potable de la commune conclu avec la société VEOLIA arrive à échéance le 30 septembre 2010.

Préalablement à la procédure de passation des contrats de délégation de service public, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune.

Le Conseil Municipal approuve le rapport établi par Monsieur Le Maire et décide le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune pour une durée de 12 ans (échéance au 30/09/2022).

## **REVISION DU PLU - REPRISE DES ETUDES**

La révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, menée entre 2003 et 2007, a été arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2007.

Le projet ainsi arrêté, et ayant fait l'objet d'une enquête publique, n'a jamais été soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En raison d'un désaccord sur le fond et la forme du projet arrêté, le Conseil Municipal décide de reprendre les études afin notamment :

- de bâtir un projet plus consensuel et concerté avec la population,
- de revoir avec les propriétaires concernés la répartition des zones constructibles sur le territoire avec un objectif de plus grande souplesse, sachant que le Schéma de Cohérence Territoriale impose une restriction des zones à bâtir,
- d'intégrer des préoccupations en matière de développement durable, particulièrement en promouvant les modes de déplacement doux à l'intérieur du territoire communal et de rendre compatible ce PLU avec les directives du Grenelle de l'Environnement.

Le Conseil Municipal, avec une abstention, Monsieur Alain CADAN, abroge la délibération du 4 juillet 2007 et charge Monsieur le Maire de :

- procéder à toute démarche utile en vue de retenir un bureau d'étude qui actualisera les études menées,
- coordonner et diligenter le lancement des études relatives à une mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols actuel aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale.

## **MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE**

### **• EXTENSION DU RESEAU EAUX PLUVIALES DE LACHAT**

Courant 2008, une étude de faisabilité a été réalisée afin d'étudier les conditions d'extension du réseau d'eaux pluviales sur les secteurs de l'Orme et de Lachat.

Afin d'étudier plus précisément les travaux à réaliser et de passer à une phase de consultation des entreprises, il est nécessaire de retenir un bureau de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet Longeray qui a remis une offre avec un taux de rémunération de 5,6% et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

### **• ETUDE D'AMENAGEMENT DES SECTEURS DE LA VILLE / EN ROSSEY**

Préalablement au démarrage des études relatives au PLU, il semble nécessaire d'étudier l'aménagement futur des secteurs de « La Ville » et de « En Rossey » pour garantir une cohérence d'ensemble des constructions projetées sur ces secteurs.

Une consultation a donc été menée pour retenir un bureau d'étude susceptible de mener cette étude.

Le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet Lieux-dits qui a remis une offre d'un montant forfaitaire de rémunération de 5 425 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

### **• SECURISATION DE LA ROUTE DE L'ORME**

Suite aux différentes réunions de concertation des habitants du secteur, et face à l'opposition des propriétaires concernés il est apparu nécessaire, avant décision définitive, d'étudier la substitution des sentiers préalablement prévus, par l'aménagement et la sécurisation de la route de l'Orme.

L'étude à mener vise à proposer :

- le redimensionnement de la chaussée afin de donner à la route de l'Orme un aspect de desserte locale et non d'une voie de contournement ou de liaison vers la RD 1201,
- la création d'aménagements à même d'inciter les automobilistes à modérer leur vitesse,
- la détermination sur la voie ou en bordure d'un cheminement piéton.

Le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet Uguet qui a transmis une offre d'un montant forfaitaire de rémunération s'élevant à 5 700 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

## **PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE**

2 agents communaux ont acquis une ancienneté leur permettant de changer de grade.

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de transformer :

- 1 poste d'Adjoint Technique en Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Attaché Territorial en Attaché Territorial principal

## **CONTAT EN ALTERNANCE - PRIME DE FIN D'ANNEE**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, une apprentie en contrat d'alternance a été recrutée aux services administratifs.

L'organisme de formation « Forma Sup. », qui a contractualisé avec la commune, spécifie que l'apprenti doit bénéficier des primes et indemnités versées à l'ensemble du personnel.

Aussi le Conseil Municipal accorde la prime de fin d'année (13<sup>ème</sup> mois) au prorata du temps de présence, aux apprentis et plus généralement à tout le personnel non titulaire.

## FONDS DE CONCOURS - TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport des élèves situés à moins de 3 kilomètres du collège n'est pas pris en charge par le Conseil Général, mais par la Commune concernée. Le transport scolaire vers le collège d'Albens relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Albens, le conseil communautaire a décidé de traiter de la même manière tous les élèves transportés au collège, qu'ils soient domiciliés à plus ou moins de 3 kms et de prendre à sa charge la part non remboursée par le Département. La participation des familles est limitée à 38€.

Pour l'exercice 2009, la Communauté de Communes n'a pas prévu cette nouvelle dépense à son budget et au cours de sa réunion du 19 novembre dernier son conseil a décidé de solliciter les communes par un fonds de concours fixé à 50 % pour l'année scolaire 2008/2009.

Le Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours évalué à la somme de 1 695,80€.

## BUDGET - DECISION MODIFICATIVE

De nouvelles dépenses sont à budgéter et des changements d'imputation sont nécessaires.

Le Conseil Municipal décide de transférer les sommes suivantes :

- 5 000€ des crédits prévus pour la participation au SIVU du Rigolet au compte de l'Agence de l'eau pour régler la redevance de prélèvement de la source de Ballaz,
- 7 600€ des crédits prévus pour l'aménagement du carrefour du Glatay au compte frais des documents d'urbanisme pour 6 600€ et au compte réalisation du réseau pluvial pour 1 000€.

## INFORMATIONS DIVERSES

- COMMISSION « ACTION SOCIALE ET PERSONNES AGEES »

*Rapporteur Marie-Andrée COLLEON*

La commission "action sociale et personnes âgées" de la Communauté de Communes, rassemblant des représentants de toutes les communes et des organismes concernés mène un diagnostic sur la situation des personnes âgées ainsi que sur leurs aspirations et leurs besoins. Cette enquête a pour but de vérifier ce qui est à encourager, renforcer, améliorer, mettre en place pour permettre à tous ceux qui le souhaitent un maintien à domicile dans les conditions les plus satisfaisantes possible.

Après avoir recueilli le point de vue des professionnels de la santé et des intervenants de l'aide à domicile, la commission souhaite maintenant donner la parole aux personnes âgées elles-mêmes.

Cette deuxième étape se déroulera à compter de début 2010 en deux temps : tout d'abord des entretiens individuels seront proposés par les membres des Centres Communaux d'Action Sociale à un échantillon de personnes âgées qui en seront d'accord et ensuite des réunions par commune ou regroupement de communes seront organisées en fonction des principaux points qui ressortiront des entretiens. A ces réunions seront invités tous les aînés et elles pourront selon les thèmes être ouvertes à toutes les personnes plus jeunes intéressées.

- ACCOMPAGNEMENT DES SORTIES DE SKI DE FOND DEBUT 2010

L'école a besoin de parents bénévoles pour accompagner les sorties de ski de fond de janvier à février.

Cet appel s'adresse aux parents ou aux habitants de la commune qui n'ont pas forcément d'enfants dans l'école, avec ou sans agrément, ne sachant pas forcément skier, qui seront présents pour jouer le rôle de serre-file ou aux anciens parents d'élèves dont l'agrément est encore valable

Les sorties auront lieu au Revard (Crolles) les lundis matin ou après-midi selon les classes ; il est prévu de faire 7 sorties.

Si vous êtes disponibles, merci de vous faire connaître auprès de Madame Chrystelle Archambault, Directrice de l'école élémentaire (04 79 54 76 26 - n'hésitez pas à laisser un message).